
Document de Pré-qualification pour la Passation des Marchés de Fourniture, Travaux et Installations

Document de Pré-qualification pour la Passation d'un
Marché de
Fourniture, Travaux et Installation

Publié le : 03/10/2016

Avis de Pré-qualification No. : FOND AMI 2016/01

Appel d'Offres International No. : FOND AO 2016/01

**Maître d'Ouvrage Délégué : FONDATION ENERGIES
POUR LE MONDE**
*Pour le compte de l'Agence Guinéenne d'Electrification
Rurale*

Pays : RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

AGER

**Agence Guinéenne
d'Electrification Rurale**



**FONDATION
ÉNERGIES
POUR LE MONDE**

Table des Matières

PREMIÈRE PARTIE – Procédures de Pré-qualification.....	4
Section I. Instructions aux Candidats.....	5
Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification	17
Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification.....	20
Section IV. Formulaire de Candidature.....	36
Section V. Critères d’Eligibilité et Responsabilité Environnementale et Sociale	54
Section VI. Règles de l’Agence en matière de Fraude et Corruption.....	56
DEUXIÈME PARTIE – Spécifications des Travaux.....	58
Section VII. Étendue des Travaux	59

PREMIÈRE PARTIE – Procédures de Pré-qualification

Section I. Instructions aux Candidats

Liste des Clauses

A. Généralités.....	7
1. Étendue du Marché	7
2. Origine des fonds	7
3. Fraude et corruption	7
4. Candidats éligibles	7
5. Éligibilité.....	9
B. Contenu du Document de Pré-qualification.....	9
6. Sections du Document de Pré-qualification.....	9
7. Eclaircissements du Document de Pré-qualification	9
8. Modification du Document de Pré-qualification	10
C. Préparation des Dossiers de Candidature.....	10
9. Coût des Dossiers de Candidature	10
10. Langue du Dossier de Candidature	10
11. Documents constitutifs du Dossier de Candidature	11
12. Fiche de soumission de candidature	11
13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat	11
14. Documents établissant les qualifications du Candidat.....	11
15. Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires	11
D. Dépôt des Dossiers de Candidature	12
16. Cachetage et Marquage des Dossiers de Candidature	12
17. Date limite de Dépôt des Dossiers de Candidature.....	12
18. Dossiers de Candidature hors Délais	12
19. Ouverture des Dossiers de Candidature	13
E. Procédures d'Evaluation des Dossiers de Candidature	13
20. Confidentialité.....	13
21. Éclaircissements concernant les Dossiers de Candidature.....	13

22.	Conformité des Dossiers de Candidature.....	13
23.	Préférence nationale.....	13
24.	Sous-traitants.....	14
F.	Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats.....	14
25.	Evaluation des Dossiers de Candidature.....	14
26.	Droit du Maître d’Ouvrage d’accepter ou de rejeter des Dossiers de Candidature	15
27.	Pré-qualification des Candidats	15
28.	Avis de Pré-qualification	15
29.	Avis d’Appel d’Offres	15
30.	Modifications des Qualifications des Candidats.....	15

Section I. Instructions aux Candidats (IAC)

A. Généralités

- 1. Étendue du Marché**
 - 1.1 Dans le cadre de l’Avis de Pré-qualification référencé dans la Section II, Fiche des données de la pré-qualification (FDP), le Maître d’Ouvrage dont le nom figure dans la FDP, publie le présent Document de Pré-qualification (DP) à l’attention des Candidats qui souhaitent soumettre une offre pour les travaux décrits dans la Section VII, Étendue des travaux. Le nombre de marchés de même que le titre et le numéro d’identification de chaque marché et le numéro d’Appel d’offres international (AOI) qui correspondent à cette pré-qualification figurent dans la FDP.
- 2. Origine des fonds**
 - 2.1 Le Maître d’Ouvrage a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « le financement ») de l’Agence Française de Développement (ci-après dénommée « l’Agence ») en vue de financer le projet indiqué dans la FDP. Le Maître d’Ouvrage se propose d’utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du Marché objet de l’appel d’offres pour lequel la présente pré-qualification est publiée.
- 3. Fraude et corruption**
 - 3.1 L’Agence demande que les règles relatives aux pratiques de fraude et corruption telles qu’elles figurent à la Section VI soient appliquées.
 - 3.2 Aux fins d’application de ces règles, les Candidats devront faire en sorte que l’Agence et ses agents puissent examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs aux demandes de candidature, soumissions des offres (en cas de pré-qualification), et à l’exécution du marché (en cas d’attribution) et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l’Agence.
- 4. Candidats éligibles**
 - 4.1 Les Candidats devront remplir les critères d’éligibilité énoncés à l’article 5.1. Les critères d’admissibilité énoncés dans les Clauses 4 et 5 s’appliqueront au Candidat, y compris éventuellement aux parties le constituant, c’est-à-dire ses partenaires, sous-traitants ou fournisseurs chargés de la réalisation de toute partie du Marché, y compris les services connexes.
 - 4.2 Un Candidat est une entité juridique privée ou publique, ou une entité juridique gouvernementale soumise aux dispositions de la Clause 5.1 des IAC, ou toute association entre ces entités, notamment sous forme d’un Groupement d’entreprises (GE), et qui entendent officiellement (établi par une lettre d’intention) signer un

accord ou qui sont déjà partie d'un tel accord. Dans le cas d'un GE, toutes les parties seront solidairement et conjointement responsables pour l'exécution du Marché. Le GE désignera un représentant autorisé à qui sera confiée l'autorité de conduire les affaires pour et au nom de tous les membres du groupement durant la phase de pré-qualification, d'appel d'offres (en cas de soumission d'offre par le GE) et pendant l'exécution du Marché (en cas d'attribution au GE). Sauf mention contraire dans la FDP, le nombre de partenaires au sein d'un GE ne sera pas limité.

- 4.3 Un Candidat est autorisé à soumettre plusieurs candidatures pour une pré-qualification à titre individuel, à titre de partenaire d'un GE ou comme sous-traitant. En revanche, s'il est pré-qualifié, il ne pourra soumettre qu'une seule offre dans le cadre du processus d'appel d'offres, que ce soit individuellement à titre de Candidat ou à titre de partenaire d'un Groupement d'entreprises. Un sous-traitant peut participer à plus d'un appel d'offres mais uniquement à titre de sous-traitant. Si un Candidat soumet ou participe ultérieurement à plusieurs offres, toutes les propositions auxquelles il aura participé seront rejetées.
- 4.4 Un Candidat peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, sous réserve des restrictions énoncées à la Sous-clause 5.1. Un Candidat sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société, fondée et enregistrée dans ce pays, et fonctionnant conformément aux dispositions légales de ce pays, comme attesté par ses Statuts ou ses documents de constitution et d'enregistrement. Cette définition s'applique de même à la nationalité d'un sous-traitant ou fournisseur désigné pour une partie quelconque du Marché y compris les services connexes.
- 4.5 Les Candidats n'auront pas de conflit d'intérêt. Les Candidats seront réputés avoir un conflit d'intérêt s'ils ont participé, à titre de consultant, à la conception ou à l'établissement des spécifications techniques des Travaux ou s'ils ont été recrutés ou doivent l'être par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des Travaux qui sont l'objet de cette pré-qualification.
- 4.6 Un Candidat déclaré non admissible en vertu de la Clause 3 des IAC à la date de soumission de la candidature ou ultérieurement, ne pourra être pré-qualifié, ni soumettre une offre, ni être attributaire d'un marché ou bénéficiaire d'un financement de l'Agence.
- 4.7 Les Candidats ne devront pas faire l'objet d'une exclusion temporaire au titre d'une Déclaration de garantie de soumission.
- 4.8 Les Candidats et toutes les Parties qui le constituent devront fournir les pièces que le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement

demander, établissant à la satisfaction du Maître d’Ouvrage qu’ils continuent d’être admis à participer.

5. Eligibilité

5.1 Les Candidats sujets à l’une des conditions listées dans la Section V seront déclarés inéligibles.

B. Contenu du Document de Pré-qualification

6. Sections du Document de Pré-qualification

6.1 Le Document de Pré-qualification des Candidats est composé d’une première et d’une deuxième parties qui comprennent toutes les sections indiquées ci-après et auxquelles doivent être ajoutés tous les Addenda publiés en application de la Clause 8 des IAC.

PREMIÈRE PARTIE Procédures de pré-qualification

- Section I. Instructions aux Candidats (IAC)
- Section II. Fiche des données de la pré-qualification (FDP)
- Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification
- Section IV. Formulaire de candidature
- Section V. Critères d’éligibilité et responsabilité environnementale et sociale
- Section VI. Règles de l’Agence en matière de Fraude et Corruption

DEUXIÈME PARTIE Spécifications des Travaux

- Section VII. Étendue des Travaux

6.2 Le Maître d’Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l’exhaustivité du Document de Pré-qualification et de ses addenda, réponses aux demandes de clarification, sauf si lesdits documents ont été communiqués directement par le Maître d’Ouvrage. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître d’Ouvrage auront prééminence.

6.3 Les Candidats doivent examiner l’ensemble des instructions, formulaires et conditions du Document de pré-qualification et fournir tous les renseignements ou toute la documentation demandés par le Document de Pré-qualification.

7. Eclaircissements du Document de Pré-qualification

7.1 Un Candidat éventuel qui désire des éclaircissements sur le Document de Pré-qualification peut en faire la demande par écrit au Maître d’Ouvrage à l’adresse du Maître d’Ouvrage indiquée dans la FDP. Le Maître d’Ouvrage répondra par écrit à toute demande d’éclaircissements à condition que la demande soit reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Une copie de la réponse du Maître d’Ouvrage,

indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée par le Maître d'Ouvrage à tous les Candidats qui ont reçu le Document de Pré-qualification directement du Maître d'Ouvrage. Si la FDP le prévoit, le Maître d'Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Web identifiée dans la FTP. Le Maître d'Ouvrage apportera toute modification du Document de Pré-qualification qu'il jugera nécessaire suite à la demande d'éclaircissements, en appliquant la procédure décrite à la Clause 8 des IAC et conformément aux dispositions de la Clause 17.2 des IAC.

8. Modification du Document de Pré-qualification

- 8.1 Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des candidatures, modifier le Document de Pré-qualification en publiant un addendum.
- 8.2 Tout addendum publié fait partie du Document de Pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui auront reçu le Document de Pré-qualification directement du Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage publiera immédiatement l'addendum sur la page Web identifiée dans la FTP.
- 8.3 Afin de donner aux Candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d'un addendum dans la préparation de leur candidature, le Maître d'Ouvrage pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des candidatures conformément aux dispositions de l'article 17.2 des IAC.

C. Préparation des Dossiers de Candidature

9. Coût des Dossiers de Candidature

- 9.1 Le Candidat assumera la totalité des coûts associés à la préparation et à la soumission de sa candidature. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable ou tenu de couvrir ces coûts, quelle que soit la manière dont se déroule le processus de pré-qualification ou quels qu'en soient ses résultats.

10. Langue du Dossier de Candidature

- 10.1 Le Dossier de Candidature (DDC), de même que l'ensemble de la correspondance et des documents concernant la pré-qualification échangés entre le Candidat et le Maître d'Ouvrage, seront rédigés dans la langue spécifiée dans la FDP. Les documents complémentaires et les imprimés qui font partie du Dossier de Candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans la FDP, auquel cas, aux fins d'interprétation du Dossier de Candidature, la traduction fera foi.

- 11. Documents constitutifs du Dossier de Candidature**
- 11.1 Le DDC comprendra les documents suivants :
- (a) La fiche de soumission de la candidature et la Déclaration d'Intégrité dûment signée, conformément aux Clauses 12 et 13 des IAC ;
 - (b) les pièces justificatives établissant que le Candidat est admis à être pré-qualifié, conformément aux dispositions de la Clause 13 des IAC ;
 - (c) les pièces justificatives établissant que le Candidat est qualifié conformément aux dispositions de la Clause 14 des IAC; et
 - (d) tout autre document requis tel que spécifié dans la FDP.
- 11.2 Le Candidat fournira dans sa fiche de soumission les informations relatives aux commissions et indemnités versées en relation avec sa candidature.
- 12. Fiche de soumission de candidature**
- 12.1 Le Candidat doit préparer une Fiche de soumission de candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.
- 13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat**
- 13.1 Pour établir son éligibilité conformément aux dispositions de la Clause 4 des IAC, le Candidat doit compléter et signer la Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale à l'aide du formulaire fourni en Section IV sans apporter de modification au texte, et fournir les pièces jointes requises aux formulaires ELI 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature.
- 14. Documents établissant les qualifications du Candidat**
- 14.1 Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché en vertu de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés dans les Fiches de renseignements correspondantes qui figurent à la Section IV, Formulaires de candidature.
- 15. Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires**
- 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents constitutifs du DDC tels que décrits dans la Clause 11 des IAC et mentionner clairement sur l'original « ORIGINAL ». L'original du DDC doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. En cas de GE, le DDC devra être signé au nom du groupement par un représentant habilité du GE de manière à engager tous les membres du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les

personnes habilitées à signer au nom du groupement.

- 15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du DDC original signé spécifié dans la FDP et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

D. Dépôt des Dossiers de Candidature

16. Cachetage et Marquage des Dossiers de Candidature

- 16.1 Le Candidat doit placer l'original et les copies du Dossier de Candidature dans une enveloppe cachetée qui devra :
- (a) porter le nom et l'adresse du Candidat ;
 - (b) être adressée au Maître d'Ouvrage, conformément aux dispositions de la Clause 17.1 des IAC, et
 - (c) porter le nom précis du processus de pré-qualification concerné, conformément aux dispositions de la Clause 1.1 de la FDP.
- 16.2 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ne pas prendre en compte une enveloppe qui n'est pas identifiée tel que requis à la Clause 16.1.

17. Date limite de Dépôt des Dossiers de Candidature

- 17.1 Les Candidats peuvent dans tous les cas envoyer leur Dossier de Candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les Candidats peuvent présenter leur candidature par voie électronique, si cette option est prévue dans la FDP, et conformément aux procédures de présentation électronique des DDCs énoncées dans la FDP. Les DDCs doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée dans la FDP et au plus tard à la date limite spécifiée dans la FDP.
- 17.2 Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite pour le dépôt des DDCs en modifiant le Document de Pré-qualification conformément aux dispositions de la Clause 8 des IAC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite.

18. Dossiers de Candidature hors Délais

- 18.1 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter tout DDC reçu après la date limite de dépôt des candidatures, sauf mention contraire dans la FDP.

**19. Ouverture des
Dossiers de
Candidature**

19.1 Les procédures d'ouverture des DDCs, y compris celles présentées par voie électronique, si cette procédure est prévue dans la Clause 17.1, seront régies par les dispositions pertinentes de la FDP. Le Maître d'Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d'ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats.

E. Procédures d'Évaluation des Dossiers de Candidature**20. Confidentialité**

20.1 Les renseignements relatifs à l'évaluation des DDCs et à la recommandation de pré-qualification ne doivent pas être divulgués aux Candidats ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, tant que tous les Candidats n'ont pas reçu l'Avis de Pré-qualification en conformité avec la Clause 28 des IAC.

20.2 Conformément aux dispositions de la Clause 28 des IAC, tout Candidat peut prendre contact avec le Maître d'Ouvrage sur quelque question que ce soit ayant trait au processus de pré-qualification (à l'exception des renseignements spécifiés à la Clause 20.1), entre la date limite de dépôt des DDCs et celle de l'avis de l'attribution du Marché, et ce uniquement par écrit.

**21. Éclaircissements
concernant les
Dossiers de
Candidature**

21.1 Durant l'évaluation des DDCs, le Maître d'Ouvrage a toute latitude pour demander aux Candidats des éclaircissements (y compris des documents manquants) sur leurs candidatures et ladite demande doit être soumise dans des délais raisonnables. Toute demande d'éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.

21.2 Si un Candidat ne fournit pas les éclaircissements sur les renseignements demandés à la date et à l'heure fixées par le Maître d'Ouvrage dans sa demande d'éclaircissements, sa candidature sera évaluée sur la base des documents disponibles au moment de l'évaluation des candidatures.

**22. Conformité des
Dossiers de
Candidature**

22.1 Le Maître d'Ouvrage peut rejeter tout DDC qui n'est pas conforme aux spécifications du Document de Pré-qualification.

**23. Préférence
nationale**

23.1 Sauf disposition contraire spécifiée dans la FDP, une marge de préférence ne pourra pas être accordée aux soumissionnaires du pays du Maître d'Ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres qui suivra la présente pré-qualification.

24. Sous-traitants

- 24.1 A ce stade, le Maître d’Ouvrage n’entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par lui (Sous-traitants désignés), sauf disposition contraire dans la FDP.
- 24.2 Le Maître d’Ouvrage peut décider, de sa propre initiative ou sur requête jugée justifiée d’un des Candidats durant la procédure de pré-qualification, d’autoriser que certains travaux spécialisés soient sous-traités, ainsi qu’indiqué à la Section III 4.2 Expérience. En un tel cas, l’expérience des sous-traitants spécialisés sera prise en compte aux fins d’évaluation de la qualification du Candidat conformément aux dispositions de la Section III relative à la qualification des sous-traitants.

F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats**25. Evaluation des Dossiers de Candidature**

- 25.1 Le Maître d’Ouvrage aura recours à tous les facteurs, méthodes, critères et conditions définis dans la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification pour évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d’autres facteurs, méthodes ou critères ne sera pas autorisé. Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d’écarts mineurs dans les critères de qualification s’ils n’affectent pas matériellement la capacité technique ou financière d’un Candidat à exécuter le marché.
- 25.2 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte dans l’évaluation. En particulier, les qualifications d’une maison mère ou de tout autre firme affiliée qui n’est pas associée au Candidat dans le cadre d’un GE conformément à la Clause 4.2 des IAC ne seront pas prises en compte. De même, à l’exception de travaux spécialisés pour lesquels la Clause 24.2 des IAC s’appliquerait, le Candidat devra par lui-même remplir les exigences de qualification sans prendre en compte les ressources et expériences des sous-traitants.
- 25.3 Dans le cas de marchés multiples, les Candidats devront indiquer dans leurs candidatures les marchés qui les intéressent. Le Maître d’Ouvrage pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat satisfait à l’ensemble des exigences cumulées à ces marchés, tel que spécifié dans la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification.

- 26. Droit du Maître d’Ouvrage d’accepter ou de rejeter des Dossiers de Candidature**
- 26.1 Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou de rejeter tout DDC et d’annuler la procédure de pré-qualification, et de rejeter tous les DDCs à tout moment, sans pour autant encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.
- 27. Pré-qualification des Candidats**
- 27.1 Tous les Candidats dont les DDCs ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l’exclusion de tous les autres, seront pré-qualifiés par le Maître d’Ouvrage.
- 27.2 Un Candidat peut être « pré-qualifié sous condition », ce qui signifie qualifié sous réserve de fournir ou corriger certains documents mineurs ou déficiences à la satisfaction du Maître d’Ouvrage.
- 27.3 La lettre d’information aux Candidats qui sont pré-qualifiés sous condition contiendra la ou les conditions qui devront être remplies à la satisfaction du Maître d’Ouvrage au plus tard à la soumission de leurs offres.
- 28. Avis de Pré-qualification**
- 28.1 Lorsque le Maître d’Ouvrage aura terminé l’évaluation des DDCs, il communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des Candidats qui ont été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition. Les Candidats disqualifiés seront informés séparément.
- 28.2 Les Candidats disqualifiés pourront écrire au Maître d’Ouvrage pour demander par écrit les raisons pour lesquelles ils ont été disqualifiés.
- 29. Avis d’Appel d’Offres**
- 29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître d’Ouvrage lancera un appel d’offres à tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition.
- 29.2 Les Soumissionnaires pourront être invités par le Maître d’Ouvrage à présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie de soumission acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le document d’appel d’offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle qu’elle sera spécifiée dans le document d’appel d’offres.
- 30. Modifications des Qualifications des Candidats**
- 30.1 Toute modification dans la structure ou la formation d’un Candidat après qu’il ait été pré-qualifié conformément aux dispositions de la Clause 27 des IAC et invité à soumettre une offre (incluant, dans le cas d’un GE, toute modification de composition ou de structure d’un membre) devra être approuvée par écrit par le Maître d’Ouvrage avant la date

limite de dépôt des offres. Ladite approbation sera refusée si, du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l'ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, ou si, de l'avis du Maître d'Ouvrage, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis. Toutes ces modifications devront être soumises au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l'Avis d'appel d'offres.

Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification	
A. Généralités	
IAC 1.1	<p>Nom du Maître d’Ouvrage:</p> <p>Fondation Energies pour le Monde</p> <p>146 rue de l’Université – 75 007 Paris – France</p> <p>Tel : +33 1 44 18 00 80 // Fax : +33 1 44 18 00 36</p> <p>Contact : Juliette DARLU – Chef de projets Guinée</p> <p>Juliette.darlu@energies-renouvelables.org</p> <p>et contact@fondem.org</p>
IAC 1.1	<p>Liste des contrats (lots) objet du présent AOI :</p> <p>FOND AO 2016/01 Lot 1</p> <p>FOND AO 2016/01 Lot 2</p>
IAC 2.1	Nom du Projet : PEHGUI – Petite Hydraulique en Guinée
IAC 4.2	Nombre maximum de parties du GE « illimité »
B. Document de Pré-qualification	
IAC 7.1	<p>A des fins d’éclaircissement du Dossier de Candidature (DDC) uniquement, adresse du Maître d’Ouvrage :</p> <p><i>voir IAC 1.1 ci-dessus</i></p>
IAC 7.1 & 8.2	Page Web : http://www.fondem.org/appels-offre-fondem/
C. Préparation des Dossiers de Candidature	
IAC 10.1	<p>Langue du DDC et de l’ensemble de la correspondance : français</p> <p>La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés est le français.</p>

IAC11.1 (d)	Le Candidat doit fournir avec son DDC les documents supplémentaires suivants : N/A
IAC 15.2	
D. Dépôt des Dossiers de Candidature	
IAC 17.1	Les Candidats devront envoyer leurs candidatures par courrier électronique impérativement aux deux (2) adresses suivantes : Juliette.darlu@energies-renouvelables.org Contact@fondem.org La réponse électronique ne doit pas dépasser la taille de 10 Mo (pièce jointe < 10Mo). Si cela devait être le cas, la réponse doit être découpée en plusieurs e-mails, tous de taille inférieure à 10 Mo et dans la limite de 2 emails. Date limite d'envoi des DDCs : Date: lundi 24 octobre 2016 Heure : 12h, heure de Paris
IAC 18.1	Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou rejeter un DDC hors délai.
IAC 19.1	La procédure d'ouverture des DDCs soumis électroniquement est la suivante : - l'heure et la date de réception des offres des deux adresses mails indépendantes seront consignées dans le PV de réception des offres. - les offres seront ensuite imprimées pour analyse. L'ouverture des DDCs aura lieu à : <i>la Fondation Energies pour le Monde, 146 rue de l'Université, 75007 Paris, France, le lundi 24 octobre 2016, à 14h, heure de Paris.</i>

E. Evaluation des Dossiers de Candidature	
IAC 24.2	Le Maître d’Ouvrage n’a pas l’intention de faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance (Sous-traitants désignés).

Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification

La présente Section III énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître d’Ouvrage aura recours pour évaluer les DDCs. On trouvera en Section IV, Formulaire de candidature, les renseignements à fournir pour chaque facteur d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants.

Tout montant indiqué par le Candidat sera en équivalent € en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

- Pour le chiffre d’affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l’année calendaire en question.
- Pour le montant d’un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la banque centrale du pays du Maître d’Ouvrage. Le Maître de l’Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans la Candidature.

Table des Matières

LOT 1

1. Éligibilité Admissibilité	21
2. Antécédents en matière de non-exécution des marchés.....	22
3. Situation financière.....	23
4. Expérience	24

LOT 2

METTRE A JOUR LE SOMMAIRE

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 1							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
1. Éligibilité Admissibilité							
1.1	Nationalité	Nationalité conforme à la Sous-Clause 4,4 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêt	Pas de conflit d'intérêt (Sous-Clause 4.5 des IAC)	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission des candidatures
1.3	Eligibilité au financement de l'Agence	Ne pas être inéligible à un financement de l'Agence, tel que décrit dans la Sous-Clause 5.1 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	GE existant doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Déclaration d'Intégrité
1.4	Entreprise publique	Le Candidat doit satisfaire aux conditions de la Sous-Clause 5.1 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 1							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2. Antécédents en matière de non-exécution des marchés							
2.1	Antécédents en matière de non-exécution de marchés	Pas de non-exécution d'un marché au cours des cinq (5) dernières années ¹	Doit satisfaire à la spécification seul ou au titre de partie à un GE passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seule ou au titre de partie à un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT- 2
2.2	Sanction pour Déclaration de garantie de soumission	Ne pas faire l'objet de l'exécution d'une Garantie de soumission en vertu de la Sous-clause 4.7	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission de candidature
2.3	Litiges en instance	La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu'évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l'ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire à la spécification seul ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seule ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT - 2

¹ Un marché sera considéré en défaut d'exécution par le Maître de l'Ouvrage lorsque le défaut d'exécution n'a pas été contesté par l'Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu'il a fait l'objet de contestation par l'Entrepreneur mais a été réglé entièrement à l'encontre de l'Entrepreneur. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels le Maître de l'Ouvrage n'a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges.

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 1							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3. Situation financière							
3.1	Capacité financière	<p>LOT 1 :</p> <p>(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de cent cinquante mille euros (150 000€) et nets de ses autres engagements ;</p> <p>(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;</p> <p>(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l'Ouvrage pour les cinq (5) dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat.</p>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes
			Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	
			Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 1							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen	<p>LOT 1 :</p> <p>Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins deux cent mille euros (200 000 €) calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des cinq (5) dernières années divisé par cinq (5).</p>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à [vingt-cinq] [25]% de la spécification	Doit satisfaire à [quarante] [40]% de la spécification	Formulaire FIN - 3.2
4. Expérience							
4.1	Expérience générale en matière de travaux	Expérience de marchés de travaux à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'administrateur de marchés pendant au moins les trois (3) dernières années à partir du 1 ^{er} janvier de l'année 2006.	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire EXP-4.1

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 1							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
4.2(a)	Expérience Spécifique de construction	<p>LOT 1</p> <p>i) Participation à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement², d'ensemblier, ou de sous-traitant dans deux (2) marchés d'un montant minimum de 50 000 €.</p> <p>Les marchés présentés au titre de ce critère doivent être similaires³ et exécutés à compter du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel⁴.</p>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification ⁵	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP 4.2(a)
4.2(b)	Expérience spécifique	<p>LOT 1</p> <p>Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant⁶ pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 a) ci-dessus une expérience minimale de construction achevée de manière</p>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-4.2(b)

² Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du Groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

³ La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d'autres caractéristiques décrites dans les Spécifications Techniques. L'agrégation d'un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas considérée comme une conformité pour l'essentiel au titre de ce critère.

⁴ Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

⁵ Dans le cas d'un groupement, les montants des marchés achevés par chaque membre ne peuvent être combinés pour déterminer si le montant minimum requis pour un seul marché au titre de ce critère est atteint. De la même manière que pour l'entité unique, chaque marché exécuté par chaque membre présenté au titre de ce critère doit satisfaire au montant minimum par marché requis. Afin de déterminer si le groupement répond au critère de qualification, seul le nombre de marchés achevés par tous les membres, chaque marché étant équivalent au montant minimum requis peut être agrégé.

⁶ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 1							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		<p>satisfaisante dans les domaines suivants⁷</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 3 références de réalisation de réseaux BT desservant chacun plus de 100 abonnés, et 2 références de réseaux HTA (1 – 50 kV) incluant au moins 1 poste de transformation de puissance supérieure ou égale à 50 VA, en Guinée ou dans la sous-région, au cours des 10 dernières années. - Plus de 5 ans d'activité dans le domaine du Génie Civil et des ouvrages hydrauliques, avec des références significatives en Guinée et dans la sous région. - Plus de 5 ans d'activité dans le domaine de la conception et mise en œuvre de réseau BT/HTA, avec des références significatives en Guinée et dans la sous région⁸. - Plus de 3 références, achevées ou en cours d'exécution (secteur monde), de réalisation de travaux en rivière et ouvrages hydrauliques. - Plus de 3 références, achevées ou en cours d'exécution (secteur Guinée et sous région), de réalisation de Génie Civil d'envergure comparable. 					

⁷ Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).

⁸ Pays composant l'Afrique de l'Ouest

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 1							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		Les références demandées doivent avoir été exécutées par le Groupement d'Entreprise (ou un membre du Groupement) en tant que Contractant principal.					
4.2.(c)	Moyens humains mis à disposition	<p>- Au moins 1 personne justifiant d'un niveau ingénieur faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant depuis au moins 3 ans dans le domaine de l'électricité BT et HTA, réseaux et postes de transformation, disposant des habilitations électriques requises, avec une expérience professionnelle confirmée dans le contexte Guinée ou équivalent.</p> <p>- Au moins 1 personne justifiant d'un niveau ingénieur faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant depuis au moins 5 ans dans le domaine des ouvrages de génie civil en rivière (ouvrages hydrauliques), avec une expérience professionnelle confirmée dans le contexte Guinéen ou similaire.</p> <p>- Au moins 2 conducteurs de travaux (fournir les CVs) faisant partie des effectifs du soumissionnaire et disposant d'une expérience en Guinée dans la conduite de chantiers similaires.</p>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Joindre les CV à la proposition

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 2							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
1. Éligibilité Admissibilité							
1.1	Nationalité	Nationalité conforme à la Sous-Clause 4,4 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêt	Pas de conflit d'intérêt (Sous-Clause 4.5 des IAC)	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission des candidatures
1.3	Éligibilité au financement de l'Agence	Ne pas être inéligible à un financement de l'Agence, tel que décrit dans la Sous-Clause 5.1 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	GE existant doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Déclaration d'Intégrité
1.4	Entreprise publique	Le Candidat doit satisfaire aux conditions de la Sous-Clause 5.1 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 2							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2. Antécédents en matière de non-exécution des marchés							
2.1	Antécédents en matière de non-exécution de marchés	Pas de non-exécution d'un marché au cours des cinq (5) dernières années ⁹	Doit satisfaire à la spécification seul ou au titre de partie à un GE passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seule ou au titre de partie à un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT- 2
2.2	Sanction pour Déclaration de garantie de soumission	Ne pas faire l'objet de l'exécution d'une Garantie de soumission en vertu de la Sous-clause 4.7	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission de candidature
2.3	Litiges en instance	La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu'évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l'ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire à la spécification seul ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seule ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT - 2

⁹ Un marché sera considéré en défaut d'exécution par le Maître de l'Ouvrage lorsque le défaut d'exécution n'a pas été contesté par l'Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu'il a fait l'objet de contestation par l'Entrepreneur mais a été réglé entièrement à l'encontre de l'Entrepreneur. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels le Maître de l'Ouvrage n'a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges.

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 2							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3. Situation financière							
3.1	Capacité financière	<p>LOT 2 :</p> <p>(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de 200 000 € et nets de ses autres engagements ;</p> <p>(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;</p> <p>(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l'Ouvrage pour les cinq (5) dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat.</p>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes
			Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	
			Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 2							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen	LOT 2 : Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins quatre cent mille euros (400 000 €), calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des cinq (5) dernières années divisé par cinq (5).	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à vingt-cinq [25]% de la spécification	Doit satisfaire à quarante [40]% de la spécification	Formulaire FIN - 3.2
4. Expérience							
4.1	Expérience générale en matière de travaux	Expérience de marchés de travaux à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'administrateur de marchés pendant au moins les cinq (5) dernières années à partir du 1 ^{er} janvier de l'année 2006.	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire EXP-4.1

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 2							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
4.2(a)	Expérience Spécifique de construction	<p>LOT 2</p> <p>i) Participation à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement¹⁰, d'ensemblier, ou de sous-traitant dans deux (2) marchés d'un montant minimum de 100 000 €.</p> <p>Les marchés présentés au titre de ce critères doivent être similaires¹¹ et exécutés à compter du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel¹².</p>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification ¹³	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP 4.2(a)
4.2(b)	Expérience spécifique	<p>LOT 2</p> <p>Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant¹⁴ pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 a) ci-dessus une expérience</p>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-4.2(b)

¹⁰ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du Groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

¹¹ La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d'autres caractéristiques décrites dans les Spécifications Techniques. L'agrégation d'un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas considérée comme une conformité pour l'essentiel au titre de ce critère.

¹² Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

¹³ Dans le cas d'un groupement, les montants des marchés achevés par chaque membre ne peuvent être combinés pour déterminer si le montant minimum requis pour un seul marché au titre de ce critère est atteint. De la même manière que pour l'entité unique, chaque marché exécuté par chaque membre présenté au titre de ce critère doit satisfaire au montant minimum par marché requis. Afin de déterminer si le groupement répond au critère de qualification, seul le nombre de marchés achevés par tous les membres, chaque marché étant équivalent au montant minimum requis peut être agrégé.

¹⁴ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 2							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		<p>minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants¹⁵</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 5 ans d'activité dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque, spécifiquement ses applications hors réseau, avec des références significatives dans la zone Afrique de l'Ouest¹⁶. - Plus de 5 références, achevées ou en cours d'exécution (secteur monde), de réalisation d'installations solaires photovoltaïques et/ou hybrides autonomes avec stockage de puissance supérieure à 15 kWc. - Plus de 3 références de réalisation d'installations solaires photovoltaïques et/ou hybrides autonomes avec stockage de puissance supérieure à 20 kWc, en Guinée ou dans les pays de la sous région. - Plus de 3 références de réalisation de petites centrales hydroélectriques débitant sur micro-réseaux, avec petits barrages en rivière, conduites forcées, de puissance inférieure 					

¹⁵ Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).

¹⁶ Pays d'Afrique de l'Ouest

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 2							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		à 200 kW, en Guinée ou dans les pays de la sous région Les références demandées doivent avoir été exécutées par le GE (ou une partie du GE) en tant que Contractant principal.					
4.2.(c)	Moyens humains à disposition	<p>Au moins 1 personne justifiant d'un niveau ingénieur faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant depuis au moins 5 ans dans le domaine du solaire photovoltaïque et systèmes hybrides en site isolé, avec une expérience professionnelle confirmée dans le contexte de la Guinée ou équivalent.</p> <p>Au moins 1 personne justifiant d'un niveau ingénieur faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant depuis au moins 5 ans dans le domaine de la pico-hydroélectricité, avec une expérience professionnelle, notamment en génie civil confirmée dans le contexte de la Guinée ou équivalent.</p> <p>Au moins 1 personne justifiant d'un niveau ingénieur faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant depuis au moins 3 ans dans le domaine de l'électronique de puissance, régulation et pilotage des unités de production d'énergie multi-sources, avec une expérience professionnelle confirmée dans le contexte de la Guinée ou équivalent.</p>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Joindre les CV à la proposition

CRITERES DE QUALIFICATION POUR LE LOT 2							
Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		- Au moins 2 conducteurs de travaux faisant partie des effectifs du soumissionnaire et disposant d'une expérience en Guinée ou équivalent dans la conduite de chantier similaire.					

Section IV. Formulaires de Candidature

Liste des Formulaires

Fiche de Soumission de Candidature	37
Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social.....	39
Formulaire ELI-1.1 : Fiche de Renseignements du Candidat	42
Formulaire ELI-1.2 : Fiche de renseignements pour chaque Partie constituant le Candidat.....	43
Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés.....	44
Formulaire FIN-3.1 : Situation financière.....	46
Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires moyen annuel des activités de travaux.....	48
Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction	49
Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur et d'Ensemblier	50
Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé...52	

Fiche de Soumission de Candidature

Date : *[insérer jour, mois, année]*

No. AOI et titre: *[insérer le numéro et le titre]*

A l'attention de : *[insérer le nom complet du Maître d'Ouvrage]*

Nous, soussignés, sommes Candidat à la pré-qualification pour l'AOI susmentionné et déclarons que :

- (a) nous avons examiné les Documents de Pré-qualification, y compris l'Addendum No (les Addenda Nos) *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum]*, publiés conformément aux dispositions de la Clause 8 des IAC, et n'exprimons aucune réserve ;
- (b) nous n'avons aucun conflit d'intérêt, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.5 des IAC ;
- (c) nous n'avons pas été exclus par le Maître de l'Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission telle que prévue à l'article 4.7 des IAC;
- (d) nous, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 24.2 des IAC, entendons sous-traiter les principales activités suivantes et les parties suivantes du marché :
[insérer toute activité essentielle identifiée à la Section VII que le Candidat a l'intention de sous-traiter]
- (e) nous déclarons que les honoraires ou commissions suivants ont été versés ou le seront en relation avec le processus de pré-qualification, le processus d'appel d'offres ou l'exécution du marché :

<u>Nom du bénéficiaire</u>	<u>Adresse</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

[Si aucun versement n'a eu lieu ou ne doit avoir lieu, indiquer « aucun ».]

- (f) Nous acceptons que vous puissiez annuler le processus de pré-qualification à tout moment et que vous ne soyez pas tenus d'accepter quelque candidature que ce soit ; que vous êtes susceptible de ne pas recevoir ni inviter les Candidats pré-qualifiés à soumettre une offre pour le marché qui fait l'objet de la présente pré-qualification, sans encourir

pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats, conformément aux dispositions de la Clause 26 des IAC.

Signé *[insérer la (les) signature(s) d'un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne qui signe le Dossier de Candidature]*
En tant que *[indiquer la qualité de la personne qui signe le Dossier de Candidature]*

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom légal du Candidat *[indiquer le nom complet du Candidat]*

Adresse *[insérer rue, numéro, ville et pays]*

Le _____ jour de *[mois]* _____, *[année]* _____.

[En cas de groupement, tous les membres signeront sauf si un représentant autorisé a été désigné, auquel cas lui seul signera et le Pouvoir confié par les autres membres sera joint]

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres :

(le « **Marché** »)

A :

(le « **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l' « **AFD** ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹⁷ ;
 - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>¹⁸ ;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

¹⁷ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

¹⁸ Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage,

qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de¹⁹ _____

En date du _____ jour de _____

¹⁹ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

Formulaire ELI-1.1 : Fiche de Renseignements du Candidat

Date: _____
N° AOI et titre : _____
Page _____ de _____ pages

Nom légal du Candidat : <i>[insérer le nom légal complet]</i>
Dans le cas d'un GE, nom légal de chaque partenaire : <i>[insérer le nom légal complet de chaque partenaire]</i>
Pays où le Candidat est constitué ou a l'intention de se constituer en société : <i>[indiquer le pays de constitution en société]</i>
Année à laquelle le Candidat a été ou entend se constituer en société : <i>[indiquer l'année de constitution en société]</i>
Adresse légale du Candidat dans le pays où il est constitué en société : <i>[insérer nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[indiquer rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/de télécopie : <i>[insérer numéro de téléphone/télécopie avec le préfixe du pays et de la ville]</i> Adresse électronique : <i>[adresse du courriel]</i>
1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <ul style="list-style-type: none"> • Statuts ou Documents constitutifs et documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée. • Dans le cas d'un GE, lettre d'intention de former un GE ou document de constitution d'un GE, conformément aux dispositions de la Clause 4.2 des IAC. • Dans le cas d'une entreprise publique, conformément à la Clause 5.1 des IAC, les documents établissant : <ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie juridique et financière de l'entreprise • Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial • Que le Candidat ne dépend pas du Maître de l'Ouvrage 2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionariat sont inclus.

Formulaire ELI-1.2 : Fiche de renseignements pour chaque Partie constituant le Candidat

[Le formulaire ci-après doit être rempli par les parties constituant un Candidat, à savoir la (les) partie(s) d'un Groupement d'entreprises, ainsi que, le cas échéant, les sous-traitants spécialisés]

Date: _____

N° AOI et titre : _____

Page _____ de _____ pages

Nom légal du Candidat constitué en GE : <i>[insérer le nom légal complet]</i>
Nom légal de la partie au GE / du Sous-traitant : <i>[insérer le nom légal complet de la partie / du sous-traitant]</i>
Pays de constitution en société de la partie au GE / du Sous-traitant : <i>[indiquer le nom du pays d'enregistrement]</i>
Année de constitution en société de la partie au GE / du Sous-traitant : <i>[indiquer l'année de constitution en GE]</i>
Adresse légale de la partie au GE dans le pays de constitution en société : <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/télécopie : <i>[insérer le numéro de téléphone/télécopie et le préfixe du pays et de la localité]</i> Adresse électronique : <i>[adresse du courriel]</i>
1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <ul style="list-style-type: none"> • Statuts ou Documents constitutifs et documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée. • Dans le cas d'une entreprise publique, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et l'usage des règles du droit commercial, conformément aux dispositions de la Clause 5.1 des IAC. 2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

ou

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification			
<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas eu de non-exécution de marché depuis le 1^{er} janvier <i>[insérer l'année présente moins 5 ans]</i> stipulée à la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 2.1. • Contrat(s) non exécuté(s) depuis le 1^{er} janvier <i>[insérer l'année présente moins 5 ans]</i> stipulée à la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 2.1 : 			
Année	Fraction non exécutée du contrat	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent €)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Raisons de non exécution : <i>[indiquer la (les) raison(s) principale(s)]</i>	
Litiges en instance, en vertu de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification			
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de litige en instance en vertu de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 2.3. • Litige(s) en instance en vertu de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 2.3 : 			

Année du litige	Montant de la réclamation (monnaie)	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en €)
<i>[insérer l'année]</i> _____	<i>[indiquer le pourcentage]</i> _____	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie au marché qui a initié le litige <i>[préciser « le maître de l'ouvrage » ou « l'entrepreneur »]</i> Etat présent du litige : <i>[préciser « en cours », ou « réglé », préciser conciliation, tribunal d'arbitrage ou tribunal judiciaire]</i>	<i>[indiquer le montant]</i> _____
_____	_____	Identification du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse du Maître d'Ouvrage : Objet du litige :	_____

Formulaire FIN-3.1 : Situation financière

[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : _____ Date : _____
 Nom légal de la partie au GE : _____ N° AOI et titre : _____
 Page _____ de _____ pages

1. Données financières

Données financières en [préciser la monnaie]	Antécédents pour les _____ (__) dernières années (montant en [préciser la monnaie, le taux de change et le montant]équivalent en €.)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année...	Année n
Situation financière (Information du bilan)					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Patrimoine net (PN)					
Disponibilités (D)					
Engagements (E)					
Fonds de Roulement (FR)					
Information des comptes de résultats					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					
Information sur la capacité de financement					
Capacité de financement générée par les activités opérationnelles					

2. Ressources financières

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat et, en cas de GE, pour toutes les parties combinées]

Spécifier les sources de financement disponibles pour les besoins de trésoreries des travaux objet du(es) marché(s) et pour les futurs engagements de marchés.

Ressources financières		
No.	Source de financement	Montant (équivalent €)
1		
2		
3		

3. Documents financiers

Le Candidat et toutes les Parties doivent présenter des copies des états financiers et /ou des bilans des [nombre] années conformément à la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 3.1. Les états financiers :

- a) doivent refléter la situation financière du Candidat ou de la Partie au GE et non pas celle de la maison mère ou de filiales
- b) doivent avoir été vérifiés par un expert-comptable agréé
- c) doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
- d) doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

On trouvera ci-après les copies des états financiers²⁰ (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les [nombre] années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions.

²⁰ Si les états financiers les plus récents datent de plus de 12 mois avant la date de candidature, il sera joint une raison valable

Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires moyen annuel des activités de travaux

[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GE : _____ N° AOI et titre : _____
 Page _____ de _____ pages

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)		
Année <i>[indiquer l'année]</i>	Montant et monnaie <i>[indiquer le montant et la devise]</i>	Equivalent € <i>[montant]</i>
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
*Chiffre d'affaires moyen des activités de construction	_____	_____

*Le chiffre d'affaires moyen annuel des activités de travaux est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d'années spécifié dans la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 3.2.

Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction

[Chaque Candidat et chaque partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GE : _____ N° AOI et titre : _____
 Page _____ de _____ pages

[Indiquer les marchés qui prouvent un travail de construction continu au cours des [nombre d'années] années conformément à la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne]

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du Candidat/Partie
<i>[mois /année]</i> _____	<i>[mois/ année]</i> _____	Nom du marché : <i>[insérer le nom complet]</i> Brève description des Travaux réalisés : <i>[insérer une brève description des travaux]</i> Montant du marché : <i>[montant et monnaie du marché, taux de change et équivalent €]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse : <i>[nom de rue, numéro, ville, pays]</i>	<i>[indiquer « Entrepreneur » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]</i> _____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés : Montant du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés : Montant du marché ; Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse :	_____

Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur et d'Ensemblier

[Le formulaire suivant doit être complété par le Candidat et chaque partenaire d'un GE pour chaque marché exécuté]

Nom légal du Candidat : _____ Date: _____

Nom légal de la partie au GE : _____ N° AOI et titre : _____

Page _____ de _____ pages

<i>[numéro du marché similaire] sur [nombre total de marchés requis]</i>	Information			
Identification du marché	<i>[Indiquer le numéro d'identification et le nom du marché, le cas échéant]</i>			
Date d'attribution	<i>[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]</i>			
Date d'achèvement	<i>[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]</i>			
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur Principal	<input type="checkbox"/> Membre d'un GE	<input type="checkbox"/> Sous- traitant	<input type="checkbox"/> Ensemblier
Montant total du marché	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>		<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i>	
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	<i>[indiquer le pourcentage du total]</i> _____ %	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>	<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i>	
Nom du Maître d'Ouvrage :	<i>[indiquer le nom complet]</i>			
Adresse :	<i>[rue, numéro, ville, pays]</i>			
Numéro de téléphone/télécopie :	<i>[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]</i>			
Adresse électronique :	<i>[indiquer l'adresse de courriel, le cas échéant]</i>			

Formulaire EXP-4.2(a) (suite)
Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur et d'Ensemblier
(suite)

Nom légal du Candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

<i>[numéro du marché similaire] sur [nombre total de marchés requis]</i>	Information
Description de la similitude conformément au Sous-Facteur 4.2(a) de la Section III :	
1. Montant	<i>[indiquer le montant en monnaie locale, le taux de change et l'équivalent en € en chiffres et en toutes lettres]</i>
2. volume de travaux	<i>[indiquer le volume des travaux]</i>
3. Complexité	<i>[donner une description de la complexité]</i>
4. Méthodes/Technologies de construction 5. Taux de construction des activités principales	<i>[préciser les méthodes/technologie utilisées]</i>
6. Autres caractéristiques	<i>[indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Étendue des travaux]</i>

Toute référence pourra être accompagnée d'un certificat de bonne exécution.

Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé

Nom légal du Candidat : _____ Date: _____

Nom légal de la partie au GE : _____ N° AOI et titre : _____

Nom du sous-traitant²¹ (selon l'Article 24.2 des IAC) : _____

Page _____ de _____ pages

1. *Activité clé N° 1 [Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité]*

	Information			
Identification du marché	<i>[indiquer le numéro et le nom du marché, le cas échéant]</i>			
Date d'attribution	<i>[jour, mois, année, par ex. 15 juin 2015]</i>			
Date d'achèvement	<i>[jour, mois, année, par ex. 3 octobre 2017]</i>			
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur Principal	<input type="checkbox"/> Membre d'un GE	<input type="checkbox"/> Sous-traitant	<input type="checkbox"/> Ensemblier
Montant total du marché	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>		<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i>	
Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an)	Quantité totale dans le cadre du marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effective mise en œuvre (i) x (ii)	
1 ^{ère} année				
2 ^{ème} année				
3 ^{ème} année				
4 ^{ème} année				

Toute référence pourra être accompagnée d'un certificat de bonne exécution.

²¹ Si applicable

Formulaire EXP-4.2 (b)(suite)

Expérience spécifique de construction dans les activités clé (suite)

Nom légal du Candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

	Information
Nom du Maître d’Ouvrage :	<i>[insérer le nom complet]</i>
Adresse :	<i>[nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Numéro de téléphone/télocopie :	<i>[numéro de téléphone/télocopie y compris le préfixe du pays et de la ville]</i>
Adresse électronique :	<i>[adresse de courriel]</i>
Description des activités principales conformément au Sous-Facteur 4.2 (b) de la Section III :	<i>[donner la réponse à la question de la colonne de gauche]</i>

Toute référence pourra être accompagnée d’un certificat de bonne exécution.

2. Activité clé N°2

3. Activité clé N°3

Section V. Critères d'Eligibilité et Responsabilité Environnementale et Sociale

Eligibilité en matière de passation des marchés financés par l'Agence :

1. Les financements octroyés par l'Agence sont totalement déliés depuis le 1 janvier 2002. A l'exception des matériels ou secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France, l'Agence finance donc tous biens et services sans considération du pays d'origine du titulaire du marché, de ses sous-traitants éventuels ainsi que des intrants ou ressources utilisées dans le processus de réalisation.
2. Ne peuvent être attributaires d'un marché financé par l'Agence les personnes physiques ou morales (y compris tous les membres d'un groupement et leurs sous-traitants éventuels) qui, à la date de remise d'une candidature ou d'une offre ou lors de l'attribution d'un marché :
 - (1) sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - (2) ont fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires que les soumissionnaires jugeront utiles de transmettre dans le cadre de la déclaration d'intégrité et d'éligibilité (formulaire en annexe à la Soumission), qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du projet financé par l'Agence ;
 - (3) figurent sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et de la sécurité internationales ;
 - (4) en matière professionnelle, ont commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché, constatée par tout moyen que le Maître d'Ouvrage peut justifier ;
 - (5) n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - (6) ont fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour fraude, corruption ou pour tout

délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'Agence ;

- (7) sont sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurent à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>, sous réserve d'informations complémentaires que les soumissionnaires jugeront utiles de transmettre dans le cadre de la déclaration d'intégrité et d'éligibilité (formulaire en annexe à la Soumission), qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du projet financé par l'Agence ;
 - (8) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre de la passation du marché.
3. Les établissements et entreprises publics sont admis à participer à la condition qu'ils puissent établir (i) qu'ils jouissent de l'autonomie juridique et financière, (ii) qu'ils sont régis par les règles du droit commercial. A cette fin, les établissements et entreprises publics doivent fournir tout document (y compris leurs statuts) permettant d'établir à la satisfaction de l'Agence (i) qu'ils ont une personnalité juridique distincte de celle de leur Etat, (ii) qu'ils ne reçoivent aucune subvention publique ou aide budgétaire importante, (iii) qu'ils sont régis par les dispositions du droit commercial et qu'en particulier ils ne sont pas tenus de reverser leurs excédents financiers à leur Etat, qu'ils peuvent acquérir des droits et des obligations, emprunter des fonds, sont tenus du remboursement de leurs dettes et peuvent faire l'objet d'une procédure de faillite.
 4. Afin de promouvoir un développement durable, l'Agence souhaite s'assurer du respect des normes environnementales et sociales internationalement reconnues. A cet effet, les Candidats doivent s'engager, sur la base de la déclaration d'intégrité et d'éligibilité (formulaire annexé à la Soumission), à :
 - i. respecter et faire respecter par l'ensemble de leurs sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le projet, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement;
 - ii. mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

Section VI. Règles de l'Agence en matière de Fraude et Corruption

Le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Ouvrage Délégué, et les titulaires de marchés (fournisseurs, prestataires de service, entrepreneurs et leurs sous-traitants) doivent respecter les règles d'éthique les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution des marchés.

A l'aide de la Déclaration d'Intégrité (formulaire en annexe à la Soumission), le titulaire du marché déclarera (i) qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'a donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

L'Agence requiert que les Dossiers d'Appel d'Offres et les marchés financés par l'Agence contiennent une stipulation requérant des Candidats et titulaires qu'ils autorisent l'Agence à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'Agence.

L'Agence se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

- a) rejeter la proposition d'attribution d'un marché si elle établit que le Candidat auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l'obtention de ce marché ;
- b) déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Maître d'Ouvrage ou du titulaire du marché se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Maître d'Ouvrage ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l'Agence, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer l'Agence lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'Agence définit comme suit les expressions suivantes :

- (i) la corruption d'agent public est :
 - le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
 - le fait pour un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- (ii) un agent public est :
- toute personne qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage) qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique ;
 - toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;
 - toute autre personne définie comme agent public dans le droit interne du Maître d'Ouvrage.
- (iii) la corruption de personne privé est :
- le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute personne autre qu'un agent public, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;
 - le fait pour toute personne autre qu'un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- (iv) la fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer des règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- (v) une pratique anticoncurrentielle est :
- toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à : 1° limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ; 2° faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; 3° limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; 4° répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;
 - toute exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;
 - toute offre de prix ou pratique de prix de vente abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une entreprise ou l'un de ses produits.

DEUXIÈME PARTIE – Spécifications des Travaux

Section VII. Étendue des Travaux

1. Description des travaux

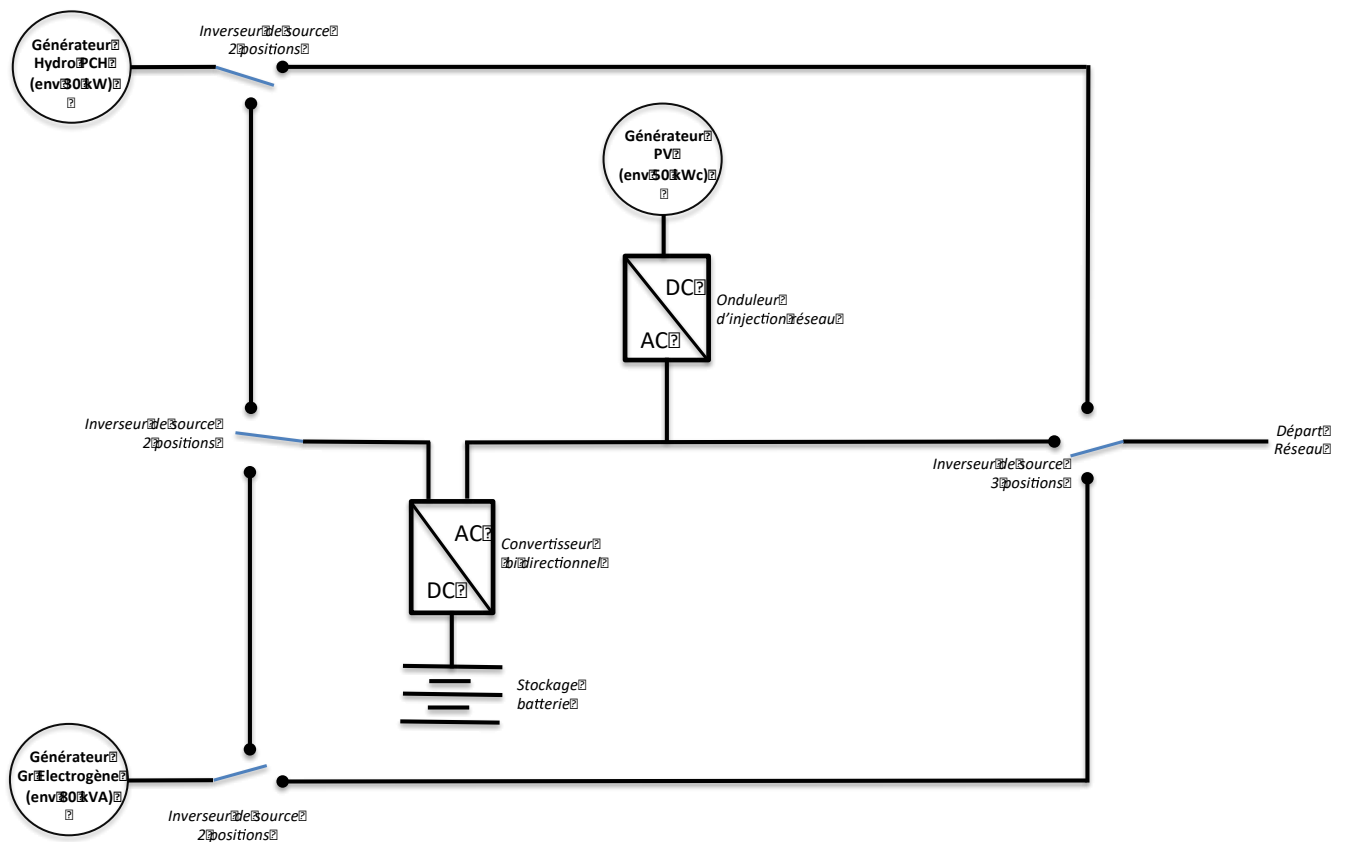
Les prestations de fournitures, travaux d'installation et de mise en service demandées se décomposent de la manière suivante :

Lot 1 :

- Réalisation de travaux en rivière : études de dimensionnement, d'exécution et réalisation des ouvrages de génie civil de la pico centrale : seuil / barrage de moins de 3 m de hauteur sur 30 m de largeur environ avec technique des petits barrages à contreforts, ou technique mixte gabions / béton armé ; prise d'eau et ventellerie afférente (débit 500 l/s) ; bassin de mise en charge de la conduite forcée avec grilles de protections ;
- Pose de la conduite forcée en PVC ou GRP (DN600) sous tranchée sur 300 m environ ;
- Construction du local technique de la Pico centrale hydraulique (PCH) (suivant plan établi par le titulaire du lot 2) ;
- Réalisation du canal de fuite en sortie turbine, depuis le local technique jusqu'au point de restitution en rivière ;
- Voirie d'accès sommaire au lieu du seuil / barrage, sur le lieu de la conduite forcée et des différents locaux techniques ;
- Tous travaux de débroussaillage et terrassements nécessaires à la mise en place des ouvrages de la PCH (environ 50 kW)
- Tous relevés topographiques nécessaires à la conception et implantation des ouvrages de la PCH ;
- Construction du local technique principal (plan de principe à la charge du lot 2), abritant les organes de régulation, stockage et conversion de l'unité photovoltaïque, ainsi que le groupe électrogène et l'armoire de couplage de l'ensemble multi-source.
- Tous travaux de terrassement préalables à la mise en place de la centrale photovoltaïque (environ 50 kWc)
- Fabrication sur place des longrines du support des champs photovoltaïques (dimensions, notes de calcul, implantation à la charge par le lot 2)
- Réalisation du piquetage des réseaux de transport (HTA) et distribution (BT), des études d'exécution, dimensionnement, notes de calcul, à partir des plans APD fournis dans le DAO,
- Fourniture et installation des réseaux de transport et distribution, y compris postes de transformation (note : le titulaire du lot 2 ne sera pas impliqué dans la gestion et le raccordement des usagers)
- Fourniture des DOE et DEM pour l'ensemble des ouvrages réalisés
- Parfaite coordination avec l'entreprise titulaire du lot 2.

Lot 2 :

- Fourniture, installation et mise en service d'une centrale photovoltaïque (50 kWc) avec stockage et groupe électrogène d'appoint (70 kVA), y compris accessoires d'exploitation et pièces de rechanges
- Fourniture, installation et mise en service d'une centrale pico hydroélectrique au fil de l'eau de 50 kW sous 15m de chute environ, centrale commandée par mesure de niveau amont et dotée d'une régulation de vitesse charge-fréquence avec résistances ballasts immergées ;
- Conception, installation et mise en service des équipements nécessaires au couplage multisource (schéma de principe préliminaire ci dessous, qui sera détaillé dans le CCTP)



- Ensemble des tests, mesures, essais, préalables à la mise en service.
- Formation des exploitants.
- Fourniture des DOE et DEM pour l'ensemble des ouvrages réalisés
- Parfait coordination avec le titulaire du lot 1.

Cette répartition est indicative et non exhaustive. Elle pourra être modifiée au moment de l'Appel d'Offres.

2. Durée de la construction

La construction devra commencer en octobre-novembre 2017, à la fin de la saison des pluies guinéenne.

Particularité : le chantier sera réceptionné une première fois (Réception Technique Provisoire - RTP) à la fin des travaux, et à l'issue des tests et essais permettant la mise en service sans risque majeur. La réception technique définitive sera actée 1 an après la RTP, durée pendant laquelle le soumissionnaire reste en partie responsable du bon fonctionnement des ouvrages, dans le cadre de la garantie de bon achèvement.

3. Site et autres données

Le site est la localité de Kouramangui (sous préfecture) située dans la région de Labé, en République de Guinée. La saison des pluies (hivernage) dure 6 mois, de mai à octobre.

Le site est accessible depuis Conakry (route goudronnée jusqu'à Kouramangui) en une journée de transport. La ville la plus proche (à 25km – 20 minutes) est Labé, préfecture et ville carrefour de la région du Fouta Djallon et l'on trouve facilement les infrastructures de base. Des transports en commun font régulièrement la liaison Conakry – Labé.

Des possibilités de logement directement dans la localité de Kouramangui (sous préfecture) pourront être trouvées.

L'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale, maitre d'ouvrage a un bureau à Conakry.

Le bureau d'études engagé depuis la conception initiale du projet assurera le rôle de maître d'œuvre avec un accompagnement rigoureux des Entreprises pour l'ensemble des opérations de fourniture et de travaux.